

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 12 novembre 2024 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2024-11-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point

20 Varia : Fête de Noël de la FADOQ et Fête de Noël pour les enfants

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires d'octobre 2024
4. Avis de motion – Règlement 2025-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire pour l'année 2025
5. États financiers comparatifs au 31 octobre 2024
6. SDRK - Rapport annuel 2023 et plan d'action 2024
7. Mandat à la MRC pour modification au Règlement relatif aux divers permis et certificats et concordance avec le schéma d'aménagement.
8. Séances du conseil 2025 – Calendrier
9. Pétition contre la location à court terme de type Airbnb, VRBO et autres à Lac-Saguay
10. Conseil municipal – Réduction du nombre de conseillers
11. PPA-CE – Chemins du Lac-Allard et Dubois
12. Lot 6 592 187 – Appellation d'un nouveau chemin privé
13. Avis de motion – Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle
14. Projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle
15. Avis de motions – Règlement 2024-04 relatif à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
16. Projet de Règlement 2024-04 relatif à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
17. TACAL – Budget et adhésion 2025
18. Suivi des dossiers
19. Correspondance et information
20. Varia
 - Fête de Noël de la FADOQ
 - Fête de Noël pour les enfants
21. Période de questions
22. Levée de la séance

Adoptée

2024-11-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 octobre 2024 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2024-11-03

3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des paiements fournisseurs au 31 octobre 2024 totalisant 157 078.96\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 24 262.20\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs d'octobre, portant les numéros C2400371 à C2400424 et les paiements directs L2400047 à L2400054 totalisant 157 078.96\$ et se terminant le 31 octobre 2024;

- Le registre des salaires dépôts directs d'octobre portant les numéros D2400338 à D2400343 et D2400351, et totalisant 5 563.05\$ (élus) et les numéros D2400331 à D2400337, D2400344 à D2400350 et D2400352 à D2400374 totalisant 18 699.15\$ (employés), incluant les semaines 39 à 43.

2024-11-04

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2025

Le conseiller Guy Bruneau donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2025-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire pour l'année 2025

2024-11-05

5. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre tel que rédigé et transmis par le directeur général, Richard Gagnon.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2024						
REVENUS:			BUDGET 2023	REEL 2023	BUDGET 2024	REEL 2024
Taxes foncières			777 912 \$	787 180 \$	816 284 \$	838 622 \$
taxes spéciales - Barrages + Ponceau + Réserve			49 792 \$	50 559 \$	49 924 \$	51 558 \$
Ordures & récupération			115 000 \$	115 670 \$	116 000 \$	115 670 \$
Revenus sources locales			31 500	63 862 \$	38 945 \$	85 800 \$
Transferts inconditionnels			43 542 \$	43 542 \$	43 542 \$	43 542 \$
Transferts conditionnels			203 375 \$	203 823 \$	227 808 \$	232 344 \$
TOTAL			1 221 121 \$	1 264 636 \$	1 292 503 \$	1 367 536 \$
DÉBOURSÉS						
Administration générale			431 995 \$	409 791 \$	414 880 \$	316 791 \$
Sécurité publique			186 751 \$	184 152 \$	196 354 \$	211 215 \$
Transport routier			319 555 \$	206 476 \$	350 797 \$	409 208 \$
Hygiène du milieu			113 794 \$	116 800 \$	134 278 \$	123 806 \$
Loisirs et culture			93 057 \$	98 233 \$	101 767 \$	87 480 \$
Urbanisme			29 212 \$	30 080 \$	62 670 \$	32 114 \$
Frais de financement			17 400 \$	7 490 \$	19 200 \$	8 876 \$
Immo et affectations						
	Infrastructure + Réserve		16 800 \$			
	-Remb. capital		12 557 \$	4 907 \$	12 557 \$	5 209 \$
TOTAL			1 221 121 \$	1 057 929 \$	1 292 503 \$	1 194 699 \$
RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS 2024						
Maire		Rémunération :	15 651 \$		Dépenses:	7 824 \$
Conseillers		Rémunération :	5 217 \$		Dépenses:	2 608 \$
LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)						
Transports Benoit Robert			29 400 \$			
Entreprises Sylvain Bélanger						
	Niveleuse		22 898 \$			
	Subvention		10 000 \$			32 898 \$
Les Ent B & B Rowan						109 057 \$
FQM Assurances						17 970 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part) et fibre optique						131 278 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)						85 564 \$
RSSIVR						97 776 \$
Supralocaux - Ville de Rivière-Rouge						19 180 \$

Adoptée

2024-11-06

6. SDRK – RAPPORT ANNUEL ET PLAN D'ACTION 2024

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport annuel 2023 et le plan d'action 2024 de la SDRK.

Adoptée

2024-11-07

7. MANDAT À LA MRC POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS ET CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT.

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité

De mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour modifier le Règlement relatif aux divers permis et certificats ainsi que la concordance avec le schéma d'aménagement.

Adoptée

2024-11-08

8. SÉANCES DU CONSEIL 2025 - CALENDRIER

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Martine Labrosse appuyée par Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité :

QUE les séances débuteront à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay (Québec);

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 1^{er} octobre
- 11 novembre
- 9 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2024-11-09

9. PÉTITION CONTRE LA LOCATION À COURT TERME DE TYPE AIRBNB, VRBO ET AUTRES À LAC-SAGUAY

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt la pétition de contribuables contre la location à court terme sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay et verra avec le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle les formalités exigées pour l'application d'une telle mesure.

Adoptée

2024-11-10

10. CONSEIL MUNICIPAL – RÉDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILLERS

Considérant que la loi (PL57, art. 83) permet aux municipalités de moins de 2000 habitants de réduire le nombre de conseillers municipaux de six (6) à quatre (4);

En conséquence, après discussion et réflexion, il est proposé par Martine Labrosse appuyé par Guy Bruneau et résolu à l'unanimité que le conseil juge qu'il est préférable de ne pas réduire le nombre de sièges et de garder, au sein du Conseil, six (6) conseillers.

Adoptée

2024-11-11

11. PPA-CE – CHEMINS DU LAC-ALLARD ET DUBOIS

- Dossier : ATN99864 – 79060 (15) – 20231012-008
- Sous-volet : Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Pierre Allard, appuyée par Martine Labrosse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les dépenses d’un montant de 10 016.92\$ relatives aux travaux d’amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adoptée

2024-11-12

12. LOT 6 592 187 – APPELLATION D’UN NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l’unanimité :

Sur les représentations d’Alexandre Robert, propriétaire du lot 6 592 187, de nommer ledit lot, celui-ci étant un chemin privé, Chemin du Grizzly.

Adoptée

2024-11-13

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Jean-Pierre Allard donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle.

Une copie de projet a été remise aux membres du conseil.

2024-11-14

14. PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-05 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 4 juin 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM);

ATTENDU QUE ledit règlement numéro 2018-05 est entré en vigueur le 4 juin 2018 et a été modifié par le règlement suivant :

- 2021-07 le 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été préalablement déposé et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Guy Bruneau appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2024-03 modifiant le Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle.

Adoptée

2024-11-15

15. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-04 RELATIF À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Le conseiller Pierre Gravel donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2024-04 relatif à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

Adoptée

Des copies de projet et de son annexe ont été remises aux membres du conseil.

2024-11-16

16. PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 RELATIF À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Saguay;

En conséquence, il est proposé par Marine Labrosse appuyé par Guy Bruneau et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2024-04 ainsi que son *Annexe A*, qui stipule les directives relatives à l'utilisation d'une autre langue autre que la langue officielle

Adoptée

2024-11-17

17. TACAL – BUDGET ET ADHÉSION 2025

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay adopte le budget 2025 de la TACAL au montant de 404 890\$ et adhère au service de transport adapté du TACAL pour l'année 2025 pour une contribution municipale au montant de 3312\$ et que la Municipalité désigne la Ville de Mont-Laurier comme l'organisme mandataire de la TACAL.

Adoptée

18. SUIVI DES DOSSIERS

19. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

20. VARIA

- Fête de Noël de la FADOQ : 7 décembre 2024
- Fête de Noël pour les enfants : 14 décembre 2024

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-11-18

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h25.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2024-11-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire